

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2015**

PRÉSENTS : Mmes et MM. MARGELIDON – COULON – MASCLEF - AUBERY – ZELLNER - BONJEAN - BARICHARD - BRUN

ABSENTE EXCUSÉE : Mme LEMAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BARICHARD

CONVOCATION : le 22 septembre 2015

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 30 juillet 2015. Aucune observation n'étant formulée, les membres présents signent.

ORGANISATION DU REPAS DES AINÉS DU SAMEDI 3 OCTOBRE 2015

A la demande des administrateurs, le traiteur Pascal THIERRY a changé l'entrée initialement proposée par une entrée chaude : copeaux de saumon au coulis de crustacé sur risotto de petits légumes craquants et queues d'écrevisses. 135 personnes participeront. L'orchestre PROTAT étant défaillant, c'est M. Roland TECHE qui le remplacera et facturera 250 €.

COLIS DE NOEL

Consultés : CELLIER DES PAYS BOURBON, MOUTARDIER et CAVE DES COURS

Ont répondu : CELLIER DES PAYS BOURBON et MOUTARDIER

Choisi : CELLIER DES PAYS BOURBON

Mme COULON fait changer le sauté de dinde pour un choix plus « fêtes ». M. BRUN commande le champagne Dourdon-Vieillard. Les listes de distribution des colis seront établies lors d'une prochaine réunion fixée au 7 décembre.

APA

La décision de créer une aide aux bénéficiaires de l'APA étant valable pour la seule année 2014, il convient de la reconduire pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de reconduire ladite aide avec des conditions inchangées.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Au budget 2015, 1 000 € ont été inscrits à l'article 6574 « subventions aux associations » alors que la délibération décidant l'octroi des subventions pour chaque association prévoit une dépense totale de 1 024 €. En conséquence, il convient d'augmenter le montant de l'article 6574 de 24 € par décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de virer 24 € de l'article 6562 sur l'article 6574 par décision modificative n°1.

QUESTIONS DIVERSES

M. MARGELIDON fait le point sur le dossier de la future résidence intergénérationnelle. Il s'agit de construire deux blocs (habitations familles et habitations personnes âgées) qui seront reliés par une salle d'activités commune. Moulins Habitat gèrera le foncier, le CCAS le fonctionnement dont les volets social et animation sont à étudier.

Comme tous les ans, des stères de bois seront alloués. Pour 2015, la Commune donnera le bois de l'abattage de ses propres arbres.

Plus aucun problème n'étant soulevé par les membres du CCAS et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.